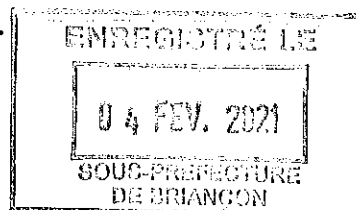




**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27.01.2021**



N° DEL 2021.01.27/20

Le **mercredi 27 janvier 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Arnaud MURGIA**.

**Thème : TRAVAUX**

**Etaient Présents :**

**Objet :**

**Transfert du Skate-park et aménagement d'un marché couvert – lancement et financement**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE- BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN.

**Convocation :**

**Date :**

21/01/2021

**Affichage :**

21/01/2021

**Nombre de membres du conseil municipal**

**En exercice : 33**

**Présents : 28**

**Nombre de Suffrages**

**Exprimés : 28**

**Etaient représentés :**

JULLIEN Christian donne pouvoir à Yoann LAGIER ;  
LASSERRE Brigitte donne pouvoir à Catherine VALDENNAIRE ;  
CORDIER Sandrine donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;  
PONS Renaud donne pouvoir à Catherine VALDENNAIRE ;  
DAZIN Florian donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

**Absents excusés :**

Christian JULLIEN, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Renaud PONS, Florian DAZIN.

**Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS**

## Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de créer un marché couvert au sein de la ZAC Cœur de Ville avec l'ambition d'améliorer le confort de tous, clients et commerçants ;

**CONSIDERANT** le souhait de créer un équipement polyvalent en capacité de recevoir d'autres manifestations comme des expositions, des concerts, des salons professionnels ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de changer la destination du « Hangar o », bâtiment des casernes partiellement réhabilité entre 2012 et 2014 et particulièrement adapté à l'accueil de ce futur marché couvert ;

**CONSIDERANT** le projet de rénovation du parc des sports qui permettra de transférer le skate park sur l'emplacement des anciens tennis, à proximité d'une piste de pump track, pour proposer une zone dédiée à ces activités ;

**CONSIDERANT** les différents travaux à envisager pour la conversion du « Hangar o » (complément de dallage, création des réseaux et des armoires électriques nécessaires aux commerçants, modification des huisseries, modification de l'éclairage, reprise des peintures, achat de mobilier modulable) ;

**CONSIDERANT** le coût des travaux d'aménagement du marché couvert qui est estimé à 166 000 € HT ;

**CONSIDERANT** les travaux de la commission ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, DEPLACEMENTS, TRAVAUX réunie le 22/01/2021,

Ceci exposé,

## LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'approuver le plan de financement suivant :

État (40%)	66 400,00 €
Autofinancement (60%)	99 600,00 €
<b>Total</b>	<b>166 000,00 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 2

ABSTENTION : 5

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX DEL 2021.01.27/20

PUBLIÉ LE 04 FEV. 2021

Le Maire,  
Arnaud MURGIA



